Réponse du Conseil administratif à la motion de M^mes^ Alexandra Rys, Odette Saez et M. Jacques Finet, acceptée par le Conseil municipal le 24 janvier 2005, intitulée; «Rendre la place du Pré-l'Evêque aux piétons et résoudre les problèmes de parcage: faire d'une pierre deux coups».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

– (ré)étudier la possibilité de réaliser un garage collectif souterrain sous la place du Pré-l'Evêque, et ainsi d'en libérer la surface; cet équipement sera affecté exclusivement aux habitants;
– fournir en outre une étude des coûts induits que la mise en exploitation d'une telle construction engendrerait pour la Ville de Genève;
– réserver une dizaine de places de parc à des sociétés d'auto-partage (par exemple Mobility) et à promouvoir massivement ce concept de mobilité dans le quartier des Eaux-Vives, notamment.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La place du Pré-l'Evêque, espace libre réunissant les quartiers des Eaux-Vives et de la Terrassière, est une propriété privée municipale, classée en zone de verdure. Celle-ci est occupée par 64 places de stationnement en régime de zone bleue, macaron D.

Le quartier des Eaux-Vives abrite de nombreux logements et activités commerciales, de service et administratives. Faubourg de la ville ancienne, les immeubles, souvent rénovés et parfois reconstruits, sont rarement dotés de garages à voitures souterrains. Un ensemble de mesures de stationnement et de transports, dont la création de zones bleues, a progressivement favorisé le stationnement des résidents aux dépens des pendulaires. Toutefois, on sait que la dotation reste encore insuffisante.

Plusieurs interventions publiques et de conseillers municipaux ont relevé cette situation et proposé des remèdes, passant principalement par la création d'un garage collectif sous la place du Pré-l'Evêque, avec des affectations qualitatives et quantitatives diverses.

Pour le Conseil administratif, il est souhaitable de contrebalancer la perte de places de stationnement en zone bleue due à l'amélioration des conditions de

déplacement des piétons dans les Eaux-Vives et sur la place du Pré-l'Evêque. La réponse aux besoins des pendulaires est déjà en cours de résolution par le développement des transports collectifs – notamment la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse – et la réalisation de parcs relais. Une réponse aux besoins des visiteurs des commerces est déjà apportée par les garages collectifs d'Eaux-Vives 2000 et de Villereuse, notamment.

Le Conseil municipal a accepté, le 7 avril 2004, la proposition PR-273 «Proposition du Conseil administratif du 5 février 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit 3 200 000 francs pour des travaux d'aménagement pour la sécurité des déplacements dans le quartier des Eaux-Vives et d'un crédit de 1 020 000 francs pour l'étude de mesures d'aménagement urbain», qui traite également du sujet cité.

Cela a amené le Conseil administratif à faire examiner la possibilité de construire un parc à voitures souterrain pour résidents à la place du Pré-l'Evêque et à chercher une solution de financement des études, après que la Fondation des parkings, compétente pour l'installation de parkings pour habitants, a indiqué qu'elle n'avait pas la capacité financière de les assumer, même partiellement. Toutefois, la construction et l'exploitation de parkings pour habitants incombent au Canton. Le Conseil administratif est arrivé à la conclusion qu'il est possible de créer un fonds municipal destiné à la promotion de parcs à voitures pour résidents en affectant à ce fonds une partie des recettes obtenues par la réglementation sur les horodateurs (amendes). Le Conseil administratif a donc écrit en décembre 2004 au Conseil d'Etat pour lui demander de partager pour moitié avec la Ville de Genève l'effort financier nécessaire pour l'étude du parking de la place du Pré-l'Evêque et d'examiner également l'opportunité d'apporter à ce projet une partie des recettes obtenues par le Canton pour les demandes en matière d'horodateurs.

Le projet: la place

Occupée pendant de nombreuses années par le pavillon postal, la place du Pré-l'Evêque se trouve désormais libérée. Un concours d'aménagement par mandats d'études parallèles pour sa mise en valeur à terme a été organisé en mars 2003 et a mis en évidence l'intérêt d'y créer une aire piétonne, ce d'autant plus qu'il s'agit de parcelles privées municipales, déjà classées de longue date en zone de verdure.

Dans l'attente de travaux à terme, un aménagement temporaire a été réalisé au printemps 2004 dans le triangle sud de la place, afin de la rendre aux habitants.

Initialement plus vaste, c'est au début du XX^{e} siècle que la structure de la place actuelle se dessine. Elle est entrecoupée par deux rues: l'avenue Pictet-de-

Rochemont, destinée aux exigences de la circulation, et la rue de Montchoisy. La place est composée de petites placettes distinctes, consacrées au stationnement ou au marché.

L'objectif du projet d'aménagement consiste à restituer au Pré-l'Evêque sa définition formelle du début du XX^{e} siècle, soit un triangle coupé en deux, et à rendre la place piétonne en assurant les connexions avec le reste du quartier.

Le projet lauréat, intitulé «Le pas du chat noir», consiste en une vaste étendue au sol, unitaire, meuble et perméable, pour restituer le caractère initial d'accueil de mouvements de troupes et de zone verte. Les franges extérieures des deux triangles formant la place ont leur arborisation maintenue et renforcée. Les trottoirs sont élargis et traités en dallage de béton. Des bancs y sont installés. Des plantations plus basses densifient l'intérieur du square.

Un canal borde la place du côté de la rue de la Mairie, rappelant l'existence du nant de Jargonnant, élément fondateur du site et du front bâti de cette rue. Les multiples chutes d'eau du canal soulignent la légère inclinaison du lieu. L'espace créé ici offre un promenoir côtoyant un long banc et un canal sous les arbres, générant une ambiance en relation avec la situation urbaine des Eaux-Vives.

Un tapis de points lumineux au sol, disposé selon une trame ordonnée par le tissu urbain des deux quartiers attenants, suggère des parcours induits par les perspectives. La trame se resserre à l'emplacement du marché et définit son organisation. Un couvert protège et structure le déroulement du marché.

Le parc à voitures de résidents souterrain

Afin de préserver au mieux les principes du réaménagement de la place du Pré-l'Evêque, de bénéficier de la plus grande surface à disposition pour le garage et de tenir compte des contraintes géologiques de la nappe phréatique, le parc à voitures s'inscrit en partie basse du site.

La trémie d'accès au garage est implantée parallèlement à la rue du Jeu-de-l'Arc, se trouvant ainsi regroupée avec les services préalablement prévus en surface sur la place réaménagée.

Le long des rues de la Mairie et de Frontenex, un retrait de deux mètres du sous-sol depuis les bordures des futurs trottoirs permet le maintien des arbres.

Le garage souterrain s'organise sur deux niveaux, en raison de la présence de la nappe phréatique. Les premières analyses mènent vers une possibilité de réalisation de 250 à 260 places. Les places de stationnement et les allées de distribution sont positionnées parallèlement à la rue du Jeu-de-l'Arc. La rampe d'accès

au deuxième sous-sol est disposée dans la continuité de la trémie d'entrée, permettant de créer des box dans cette emprise. Un stationnement pour les motocyclettes est également envisageable.

Les escaliers et ascenseurs d'accès sont positionnés en cohérence avec le projet d'aménagement de surface, ainsi qu'avec les continuités des parcours piétonniers à renforcer vers les quartiers des Eaux-Vives et de la Terrassière.

Comme expliqué plus haut, le Conseil administratif a interpellé le Conseil d'Etat, le 15 décembre 2004, afin de lancer, avec la Ville de Genève, l'étude citée ci-dessus. Le Conseil administratif reste donc en l'état dans l'attente de la position du gouvernement cantonal.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

Le 9 mars 2005